



2020

Rapport final de mandat



**Lignes directrices
pour les actions
d'adaptation et
appuis aux suivis**

Secteurs : *Forêts &
Biodiversité, Agriculture –
Elevage – Pêche, Eau –
Assainissement - Hygiène*



**CONSERVATION
INTERNATIONAL**

Madagascar



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

*Ce document a été réalisé dans le cadre du projet « **Renforcement de la Capacité Nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris** » ou **CBIT** à Madagascar.*

Auteurs :



Agro Management for Rural Development

Mention Agro Management (MAM) / Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA)

BP 175 – Antananarivo 101

[*ard.agroman@gmail.com*](mailto:ard.agroman@gmail.com)

RABEFARIHY Andriantsoa Tahiry, yrihat@gmail.com

RANAIVONASY Jeannin, j.ranaivonasy@gmail.com

RANAIVOARISOA Holy Farahanta, rholy1@yahoo.fr

Sommaire

1	Introduction.....	1
1.1	Contexte.....	2
1.2	Objectifs de la mission	2
1.3	Résultats attendus de la mission	3
2	Méthodologie	4
2.1	Etape 1 : Développer les indicateurs pour l'évaluation des mesures d'adaptation pour chaque secteur	5
2.1.1	Cadrage.....	5
2.1.2	Phase 1.1. : Recensement, consultation et évaluation des systèmes de suivi et méthodologies de collecte des données.....	5
2.1.3	Phase 1.2. : Concertation avec les secteurs.....	5
2.1.4	Phase 1.3. : Compilation et consolidation.....	6
2.2	Etape 2 : Définition des indicateurs pour Caractériser les appuis reçus pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation	6
2.2.1	Cadrage.....	6
2.2.2	Phase 2.1. : Exploitation bibliographique et concertation avec les secteurs.....	6
2.2.3	Phase 2.2. : Développement des indicateurs	7
2.3	Etape 3 : Validation.....	7
2.3.1	Questions et réponses.....	7
2.3.2	Restitution des travaux de groupe.....	8
2.3.3	Travaux à faire après l'atelier	8
2.4	Etape 4 : Elaboration du résumé à l'intention des décideurs.....	9
3	Mise en œuvre du mandat	10
3.1	Démarrage de la mission	11
3.2	Exploitation bibliographique, interactions avec les acteurs, analyse et rédaction.....	11
3.3	Atelier de consultation et de validation	11
3.4	Finalisation.....	12
4	Annexe I : TDR Atelier	13

I Introduction

I.1 CONTEXTE

Madagascar est classé parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Ces impacts deviennent de plus en plus intenses entraînant la diminution de la production agricole, la destruction des infrastructures, la dégradation des ressources naturelles rendant ainsi précaires la sécurité alimentaire, la santé publique, ainsi que l'alimentation en eau potable et l'irrigation. Par ailleurs, le pays est exposé à des risques climatiques récurrents, ses activités de développement sont ainsi en situation de vulnérabilités répétitives et croissantes.

Dans ce contexte, des mesures ont été prises par le gouvernement tant au niveau international que national, à savoir la ratification des différents traités sur le climat dont la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1998), le Protocole de Kyoto (2003) et ses amendements (2012), et l'Accord de Paris (2015). Parmi les initiatives nationales figurent l'élaboration des documents cadres sur le changement climatique, tels que la Contribution Déterminée Nationale (CDN) en 2015, la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (2011) le Plan d'Action National de Lutte contre le Changement Climatique (2019), le Plan National d'Adaptation (2019), la Stratégie Nationale du Mécanisme pour le Développement Propre (2011), le Programme d'Action National d'Adaptation (2006). Par ailleurs, différents projets sont également mis en œuvre à travers le pays pour renforcer la capacité d'adaptation et renforcer sa résilience.

Parallèlement à ces initiatives gouvernementales, les différentes parties prenantes telles que les organisations internationales et nationales, les associations, les groupes de personnes et de plateforme déploient également des efforts pour lutter contre le changement climatique.

Dans ce sens, le Gouvernement de la République de Madagascar a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial pour mettre en œuvre un projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris ». Parmi les initiatives importantes du projet figurent l'élaboration des lignes directrices méthodologiques pour les actions d'adaptation et pour l'appui au suivi (1.3.1.)

Ainsi, à l'issu de l'Accord de Paris, un cadre de référence plus homogène est requis pour l'établissement des rapports. Les pays parties de l'Accord sont tenus de rendre compte des mêmes informations et suivant un calendrier commun. Le cadre de transparence de l'Accord de Paris : (1) donne plus d'importance aux mesures d'adaptation et aux actions holistiques visant à améliorer la résilience de la population ; (2) traite d'une part des appuis fournis et d'autre part des appuis reçus, en ce qui concerne Madagascar, il s'agit surtout de suivre les appuis reçus en termes d'adaptation au changement climatique.

Cette mission est cadrée en ce sens que, pour pouvoir respecter le cadre de transparence, une ligne directrice méthodologique est nécessaire pour les actions, les suivis et les appuis en termes d'adaptation à Madagascar. Les secteurs Forêts/Biodiversité, Agriculture et Eau sont concernés par le présent travail.

I.2 OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs généraux de cette prestation sont de :

- ☑ Fournir des orientations, de développer des outils, des directives pour des actions d'adaptation efficaces et efficientes

- ☑ Fournir des outils de suivi des objectifs de la CDN Madagascar ainsi que du progrès de sa mise en œuvre en termes d'adaptation au changement climatique

I.3 RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Les résultats attendus à l'issu de la mission sont de :

- ☑ Définir les processus pour améliorer la qualité des données existantes sur l'adaptation au changement climatique, maintenir la qualité des données nouvellement saisies pour le suivi de l'adaptation ;
- ☑ Déterminer les données et informations nécessaires pour une suivi - évaluation efficace de la vulnérabilité des secteurs agriculture (y compris élevage et pêche), ressources en eau, et forêt et biodiversité ;
- ☑ Déterminer les données et informations nécessaires pour faciliter l'identification des mesures d'adaptation des secteurs agriculture (y compris élevage et pêche), ressources en eau, et forêt et biodiversité ;
- ☑ Développer des outils méthodologiques pour le suivi des actions d'adaptation ;
- ☑ Développer des protocoles de collecte de données pour les actions d'adaptation des secteurs agriculture (y compris élevage et pêche), ressources en eau, et forêt et biodiversité ;
- ☑ Etablir des lignes directrices destinées au département gouvernemental des secteurs agriculture (y compris élevage et pêche), ressources en eau, et forêt et biodiversité pour les actions d'adaptation ;
- ☑ Elaborer un résumé à l'intention des décideurs sur les directives et les méthodologies pour l'élaboration des lignes directrices méthodologiques pour les actions d'adaptation et pour l'appui au suivi.

2 Méthodologie

La méthodologie proposée combine les démarches proposées par IPCC, 1994 (*IPCC Technical Guidelines for Assessing Climate Change Impacts and Adaptations*) et les principes énoncés par le Guide de la Transparence dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. En bref, il nous faut une méthodologie que puisse dire que les appuis reçus ont servi à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation efficaces / qui ont eu des impacts sur la résilience de la population vis-à-vis du changement climatique.

2.1 ÉTAPE I : DEVELOPPER LES INDICATEURS POUR L'ÉVALUATION DES MESURES D'ADAPTATION POUR CHAQUE SECTEUR

2.1.1 Cadrage

Cette étape est à multiple objectif par rapport aux termes de référence de l'étude :

- ☑ Elle permet de définir les données / indicateurs nécessaires pour une suivi-évaluation efficace de la vulnérabilité des secteurs concernés ;
- ☑ Elle permet de définir les indicateurs nécessaires pour faciliter l'identification des mesures d'adaptation par secteur ;
- ☑ Elle permet de développer les méthodologies pour le suivi des actions d'adaptations et d'améliorer la qualité des données existantes sur l'adaptation au changement climatique par le développement des protocoles de collecte de données pour les actions d'adaptation.

2.1.2 Phase 1.1. : Recensement, consultation et évaluation des systèmes de suivi et méthodologies de collecte des données

Il s'agit ici de recenser et d'évaluer tous les systèmes de suivi et de méthodologies de collecte des indicateurs d'adaptation. Ceci a un double objectif : (1) le premier étant de pouvoir déterminer les indicateurs permettant l'alimentation du cadre d'évaluation de IPCC (1994) ; (2) le second étant de pouvoir les évaluer (et recommander l'amélioration par la suite) par rapport à la qualité des données (quelles méthodologies de collecte ? quel système de stockage ? etc.).

Ce recensement sera surtout fait à travers une exploitation bibliographique et des bases de données des ministères concernés. En effet, chaque ministère possède déjà son système de suivi et sa méthodologie de collecte des informations. En outre, Madagascar possède son Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA, 2019) et son Plan d'Action National de Lutte contre le Changement Climatique (PANLCC, 2019), qui vont servir de base pour la définition des indicateurs d'évaluation des stratégies / actions d'adaptation développées par chaque secteur.

Ce recensement et évaluation des systèmes nationaux sera suivi d'un benchmarking au niveau international, quels sont les systèmes qui ont été proposés et qui marchent déjà ? Quels apports pour l'amélioration de notre système ?

2.1.3 Phase 1.2. : Concertation avec les secteurs

Cette phase aura pour buts de (1) présenter et de compléter les indicateurs et les méthodologies trouvées à l'issue de la phase bibliographique précédente ; (2) recenser toutes les actions d'adaptation en vigueur dans chaque secteur. Cette phase constitue une pré validation des indicateurs à retenir et la méthodologie par laquelle ces indicateurs vont être collectés.

2.1.4 Phase 1.3. : Compilation et consolidation

A l'issu de cette phase, nous aboutissons à un système cohérent d'évaluation des actions d'adaptation qui suit les directives de IPCC (1994) : les indicateurs à chaque étape du processus, les méthodologies de collecte des informations afférentes.

2.2 ETAPE 2 : DEFINITION DES INDICATEURS POUR CARACTERISER LES APPUIS REÇUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ADAPTATION

2.2.1 Cadrage

Le développement du modèle de dispositif de suivi-évaluation est l'étape logique qui suit le recensement et l'évaluation précédents. A l'issu de cette étape, une série de recommandations va être formulée vis-à-vis de l'amélioration de la qualité des données servant à la comptabilisation des actions d'adaptation.

La caractérisation des appuis reçus constitue une étape nécessaire dans la comptabilisation des actions d'adaptation dans le cadre de transparence de l'Accord de Paris. Il existe différents types d'appuis. Les appuis qui sont destinés directement à l'adaptation au changement climatique (GEF, etc.) et ceux qui prennent la forme d'appui au développement à travers les Aides Publiques au Développement (APD) bilatérales ou multilatérales. La problématique est de mettre en place les indicateurs de performance des actions d'adaptation et les indicateurs de comptabilisation.

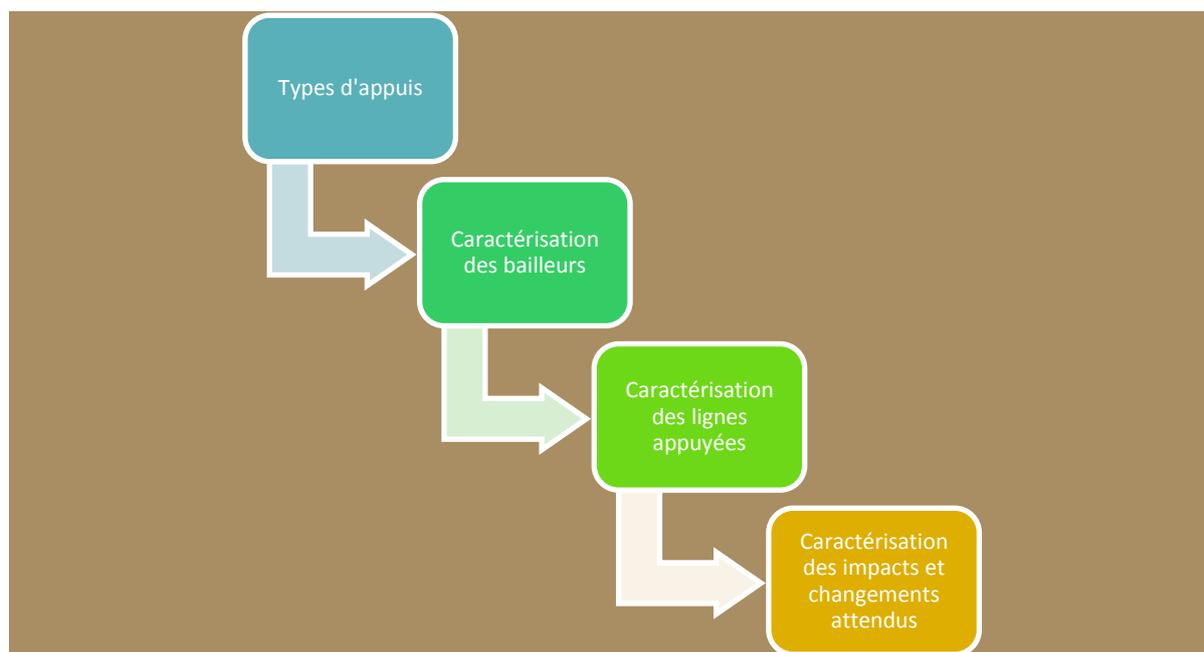


Figure 1 : Cadrage des indicateurs pour la caractérisation des appuis reçus

2.2.2 Phase 2.1. : Exploitation bibliographique et concertation avec les secteurs

Cette phase constitue un préliminaire pour la définition des indicateurs. Il s'agit de recenser tous les types d'indicateurs pouvant caractériser les appuis, les méthodologies et les impacts de ces appuis.

2.2.3 Phase 2.2. : Développement des indicateurs

La méthodologie qui va être adoptée pour le développement des indicateurs est constituée par diverses confrontations, analyses et sélections des indicateurs trouvés en bibliographie face aux réalités méthodologiques de collecte de données et face à la pertinence requise du cadre de l'Accord de Paris.

2.3 ETAPE 3 : VALIDATION

La validation va convier les différents responsables au niveau des ministères concernés (MEDD, MAEP et MEAH) ainsi que les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des actions d'adaptation à Madagascar (ONG, projets, etc.). La ligne directrice méthodologique a été présentée par ARD. Les discussions seront surtout axées sur la disponibilité des données, des méthodologies de collecte de ces données et de la pertinence des indicateurs choisis.

2.3.1 Questions et réponses

2.3.1.1 Des remarques sur le cadrage

- ☑ Le cadrage de la mise en place des lignes directrices doit répondre en premier lieu au CDN. Au fait les liens entre CDN, PANLCC et PNA doivent être mis en exergue : Cette remarque est bien prise en compte. Toutefois, comme souligné par M. Omer, PANLCC, PAN et PANA se complètent. Il faut aussi noter que seul le PANLCC, dans ses parties concernant l'adaptation, présente une analyse plus détaillée qui soit la plus pertinente pour aider à développer les outils Lignes directrices et Notes à l'intention des décideurs de ce mandat.
- ☑ L'utilisation du terme Evaluation des risques climatiques est plutôt encouragée au lieu de « Evaluation Environnementale Stratégique (EES) ».
- ☑ Des commentaires pour insister sur des thématiques particulières, dont le genre et le reboisement, ont été apportés. Sans minimiser l'intérêt de ces thématiques, l'on rappelle que les documents sont des outils méthodologiques pour la conduite de l'adaptation, et c'est aux promoteurs de définir les actions qui sont les plus appropriées à leur cas.

2.3.1.2 Des remarques sur le contenu

- ☑ Les données de DGM doivent être utilisées en priorité par les promoteurs, les autres sources de données vont être utilisées dans le cas où certaines données peuvent manquer.
- ☑ Le suivi des actions d'adaptation doit bien tenir compte du SNISE.
- ☑ Le degré d'avancé de chaque secteur à la considération des aspects changement climatique est à tenir en compte.

2.3.1.3 Une question de compréhension

- ☑ Utilité des lignes directrices et conflit avec d'autres cadrages existants : les lignes directrices sont des recommandations méthodologiques que les promoteurs doivent utiliser lors de l'élaboration des projets d'adaptation au changement climatique. Les lignes directrices ne sont guère un cadre politico-institutionnel mais tiennent en compte de ces cadrages dans sa démarche.

2.3.2 Restitution des travaux de groupe

2.3.2.1 Secteur Forêts et Biodiversité

Des considérations à faire par rapport au cadrage :

- PDFN ;
- Directives nationales pour le reboisement ;
- Décret 98-732 et textes d'application ;
- Stratégie PNAB.

Par rapport au contenu :

- Amélioration du contenu en synthétisant encore plus. Le reste est à mettre en annexes
- Approche IEC doit être adoptée pour la stratégie de communication des lignes directrices

2.3.2.2 Secteur Eau

Des considérations à faire sur le cadrage :

- Plan d'investissement sectoriel EAH
- Code de l'Eau
- Engagement national ODD

Par rapport au contenu :

- Sur l'appellation du secteur : mettre Eau, Assainissement et Hygiène.
- Mettre en exergue l'Equité et l'approche genre
- Renforcer la Communication et la Vulgarisation de l'outil.

2.3.2.3 Secteur Agriculture, Elevage et Pêche

Sur de cadrage :

- Service de l'environnement, climat, réponse aux urgences
- Projets et Programmes PRADA, PACARC, PLAE, DEFI, PROSOL, Projet Rindra

Sur la mise en œuvre :

- Ressources - besoins en renforcement de capacité
- Création de point focal au sein du MAEP sur les options d'adaptation

2.3.3 Travaux à faire après l'atelier

2.3.3.1 Correction du rapport

Suite aux commentaires et au retour des participants à l'atelier de validation, les dispositions suivantes sont prises :

- ☑ Une contextualisation par rapport aux CDN va être faite ;
- ☑ Il sera question de « documents et références pour la planification de l'adaptation » et non pas seulement de PANLCC ou de PANA ;
- ☑ Les termes techniques utilisés vont être seulement ceux qui sont applicables au domaine du changement climatique ;
- ☑ Les aspects genre et équité vont être plus visibles dans les lignes directrices ;
- ☑ Les autres cadrages mentionnés lors des travaux de groupe vont être intégrés ;
- ☑ Le document est à synthétiser autant que possible, on va insérer des annexes pour ce faire.

2.3.3.2 *Rédaction du résumé à l'intention des décideurs*

- ☑ Pour faciliter la lecture et l'adoption des documents, les Lignes directrices et les résumés à l'intention des décideurs seront rédigés par secteur ;
- ☑ Toutes les grandes parties du rapport seront reprises dans le résumé à l'intention des décideurs mais la rédaction sera faite dans la mesure où la lecture sera facile même pour un profane en matière de changement climatique

2.4 **ETAPE 4 : ELABORATION DU RESUME A L'INTENTION DES DECIDEURS**

La note politique est la traduction politique des résultats obtenus lors des étapes précédentes. Elle sera rédigée à destination des décideurs politiques. La rédaction de la note politique suivra un style « neutre » car il n'y a aucune communication officielle à appuyer mais des informations méthodologiques à communiquer.

3 Mise en œuvre du mandat

3.1 DEMARRAGE DE LA MISSION

Cette phase de démarrage a consisté à affiner la méthodologie d'intervention pour la mission avec le commanditaire. Elle aboutit au rapport de démarrage qui renferme les démarches méthodologiques finales pour la mise en œuvre de la mission.

Output 1 :

- ☑ Réunion de démarrage du 7 septembre 2020
- ☑ Rapport de démarrage envoyé au 14 septembre 2020
- ☑ Présentation au comité (BNCC-REDD+ et CI) au 15 septembre 2020 : commentaires par le comité
- ☑ Envoi rapport de démarrage final au 21 septembre 2020

3.2 EXPLOITATION BIBLIOGRAPHIQUE, INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS, ANALYSE ET REDACTION

La mise en œuvre des étapes 1 et 2 du cadre méthodologique nécessite une exploration et exploitation bibliographique profonde sur les systèmes de collecte de données sur l'adaptation ainsi que les méthodologies adoptées pour cela. Ainsi les systèmes de suivi des indicateurs d'adaptation des différents secteurs seront consultés et analysés à l'instar des statistiques agricoles (secteur agriculture, élevage, pêche), du système de suivi du secteur Eau et Assainissement, du système de suivi adopté par l'Office National pour l'Environnement (secteur forêts et biodiversité). Cette liste est loin d'être exhaustive mais les interactions (réunions et interviews) avec les acteurs et responsables issus de chaque secteur vont certainement révéler d'autres systèmes de suivi des indicateurs à consulter (aussi bien national qu'international).

Output 2 :

- ☑ Lignes directrices des trois secteurs envoyées au 8 octobre 2020
- ☑ Réunion de présentation au comité au 13 octobre 2020 : commentaires du rapport
- ☑ Deuxième réunion en date du 3 novembre 2020 pour préparer l'atelier de validation

3.3 ATELIER DE CONSULTATION ET DE VALIDATION

Les résultats issus de la phase précédente seront soumis à la consultation et à la validation des secteurs concernés ainsi que le commanditaire de la mission. Cette phase est alors constituée par la conduite d'un atelier rassemblant toutes les parties prenantes pour la validation des lignes directrices et des protocoles de collecte de données. A l'issue de cet atelier, des améliorations pourraient survenir pour assurer la qualité des propositions faites.

Les TDR de l'atelier sont mises en annexe I.

Output 3 :

- ☑ Atelier de validation du 4 novembre 2020 à l'Hôtel CENTELL : commentaires par les participants
- ☑ Rapport d'atelier et Lignes directrices améliorées remis au 12 novembre 2020

- ☑ Ebauche des résumés à l'intention des décideurs sur les directives et les méthodologies pour l'élaboration des lignes directrices méthodologiques pour les actions d'adaptation et pour l'appui au suivi

3.4 FINALISATION

La phase de finalisation concerne surtout l'intégration de tous les commentaires et propositions d'amélioration issus des phases précédentes dans la version finalisée de tous les livrables.

Output 4 :

- ☑ Lignes directrices finales remises au 19 novembre 2020
- ☑ Résumés à l'intention des décideurs remis au 19 novembre 2020
- ☑ Rapport final de mandat remis au 19 novembre 2020

4 Annexe I : TDR Atelier

TERMES DE REFERENCE

ATELIER DE PRESENTATION DES « LIGNES DIRECTRICES METHODOLOGIQUES POUR LES ACTIONS D'ADAPTATION ET APPUI AUX SUIVIS »

Dans le cadre du projet « Renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris »

CONTEXTE

Ayant ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques et l'Accord de Paris respectivement en 1998 et 2016, Madagascar est tenu de soumettre des rapports nationaux au niveau de la Convention, alignés avec le cadre de transparence renforcé établi par l'Accord de Paris. En termes d'Adaptation, le pays vise la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique. Des documents- cadre ont été ainsi élaborés servant de référence pour toutes les actions à entreprendre dans la lutte contre les changements climatiques, entre autres, (i) la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (2011), le Plan d'Action National de Lutte contre le Changement Climatique (2019), le Programme d'Action National d'Adaptation (2006) et le Plan National d' Adaptation (2019) et la Contribution Déterminée au Niveau National (2015).

Etant donné que les dispositions relatives à la transparence (Art.13) sont liées à l'adaptation (Art.7), l'Accord de Paris encourage les pays à « communiquer des informations relatives à l'adaptation » ainsi que sur le progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN. Une initiative de renforcement des capacités sur la transparence a été ainsi établit pour aider les pays en développement à répondre aux exigences de l'Accord de Paris et Madagascar figure parmi les pays qui ont bénéficié de cet appui du fonds FEM pour mettre en œuvre le projet « Renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris. ». L'établissement des lignes directrices méthodologique pour les actions d'adaptation et appui aux suivi serait ainsi cruciale afin de (i) mettre en place un dispositif permettant au niveau national le suivi des actions d'adaptations, (ii) accéder à des informations relatives à l'appui financier reçu et le suivi (iii) améliorer la l'efficacité dans l'identification des options d'adaptation qui mènerait à une planification stratégique nationale renforcées face au changement climatique.

Dans ce contexte, le MEDD par le biais du BNCCREDD+ et en partenariat avec CI organisera un atelier de présentation des « lignes directrices méthodologiques pour les actions d'adaptations et le suivi aux appuis » pour les secteurs Agriculture (y compris Elevage et pêche), les ressources en eau, et Forêts et Biodiversité, qui se tiendra le 4 novembre 2020, à l' Hôtel CENTELL

OBJECTIFS

L'objectif principal est de valider les lignes directrices méthodologiques pour les trois secteurs Forêts & Biodiversité, Agriculture & Elevage & Pêche et Eau suivant les directives de l'AR5 et la politique nationale en matière d'adaptation en changement climatique (PNALCC) de Madagascar. Les objectifs spécifiques de l'atelier sont de :

- ☑ Présenter les lignes directrices méthodologiques développées aux différents acteurs des secteurs [Forêts & Biodiversité (FB), Agriculture & Elevage & Pêche (AEP) et Eau] ;
- ☑ Présenter l'ébauche du résumé à l'intention des décideurs et valider le contenu final ;
- ☑ Collecter les commentaires par rapport aux lignes directrices et au résumé à l'intention des décideurs et valider.

METHODOLOGIE

L'atelier sera fait en une demi-journée (cf. agenda) et verra la participation des représentations publiques des trois secteurs concernés (cf. liste des participants). L'atelier va être constitué par :

- ☑ une série de présentations faites BNCC-REDD+ ;
- ☑ une série de présentations des lignes directrices méthodologiques des trois secteurs et de la note à l'intention des décideurs par ARD ;
- ☑ un travail de groupe par secteur afin de donner les commentaires pour l'amélioration du document final.

RESULTATS ATTENDUS

A l'issu de cet atelier :

- ☑ Les propositions de lignes directrices méthodologiques seront validées avec l'émission des commentaires par les participants ;
- ☑ Les améliorations à faire seront précisées pour la production de la version finale ;
- ☑ Le résumé à l'intention des décideurs sera mis au point et validée par les participants.

AGENDA

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS
8.30 – 9.00	Enregistrement des participants	
9.00 – 9.30	Discours d'ouverture officielle	CI MEDD
9.30 - 9.40	Présentation des objectifs de l'atelier et de l'agenda	BNCCREDD+
9.40 – 9.55	Série de présentation : <ul style="list-style-type: none"> ☑ Accord de Paris (5') ☑ Transparence (5') ☑ Projet CBIT (5') 	BNCCREDD+
9.55 – 10.15	Pause -café	
10.15 – 11.15	Série de présentations : <ul style="list-style-type: none"> ☑ Lignes directrices méthodologiques FB (15') ☑ Lignes directrices méthodologiques AEP (15') ☑ Lignes directrices méthodologiques Eau (15') ☑ Résumé à l'intention des décideurs + Q&A et commentaires (15') 	ARD
11.15 – 12.00	Travaux de groupe : <ul style="list-style-type: none"> ☑ Groupe 1 : FB ☑ Groupe 2 : AEP ☑ Groupe 3 : Eau 	ARD / Participants / BNCC REDD+ / CI
12.00 – 12.15	Restitution des travaux de groupe <ul style="list-style-type: none"> ☑ Groupe 1 : FB (5') ☑ Groupe 2 : AEP (5') ☑ Groupe 3 : Eau (5') 	Participants / ARD

12.15 – 12.30	Discours de clôture	MEDD
A partir 12.30	Déjeuner	

Fiche de présence (BNCC-REDD+ / CI)